



E X T R A I T
 du
Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an DEUX MILLE VINGT-TROIS et le jeudi 04 mai à 18h00, le CONSEIL MUNICIPAL de la ville de DAX, convoqué le 28 avril 2023, s'est réuni en mairie dans la salle du conseil, sous la présidence de M. Julien DUBOIS, Maire, en séance publique.

Nombre de membres afférents au conseil municipal	35	Date de la convocation : 28 avril 2023
Nombre de présents	32	
Nombre de pouvoirs	3	Date de publication : 10 mai 2023
Suffrages exprimés	35	

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mme Martine DEDIEU, M. Grégory RENDE, Mme Sarah PECHAUDRAL-DOURTHE, M. Pascal DAGES, Mme Marie-Constance LOUBERE BERTHELON, M. Amine BENALIA BROUCH, Mme Marylène HENAULT, M. Guillaume LAUSSU, Mme Martine ERIDIA, M. Alexis ARRAS, Mme Martine LABARCHEDE, M. Julien RELAUX, Mme Florence PEYSALLE, M. Vincent MORA, Mme Gisèle CAMIADE, M. Olivier COUSIN, Mme Aline DUZERT, M. Jean-Paul DUBOURDIEU, Mme Sandra LARTIGAU, Mme Audrey VERGELY, Mme Carine BROUSTAUT, M. Guillaume SEGUIER, Mme Marylène DESTANDAU, M. Patrice BOUCAU, Mme Axelle VERDIERE BARGAOUI, M. Yves LOUME, Mme Isabelle RABAUD-FAVEREAU, M. Pierre STETIN, Mme Viviane LOUME-SEIXO, M. Bruno JANOT, M. Didier ZARZUELO

ABSENTS ET EXCUSÉS :

M. Michel GUILLEMIN
 M. Benoît LAMIABLE
 Mme Fanny MESPLET

POUVOIRS :

M. Michel GUILLEMIN donne pouvoir à M. Julien DUBOIS, M. Benoît LAMIABLE donne pouvoir à Mme Marylène HENAULT, Mme Fanny MESPLET donne pouvoir à Mme Florence PEYSALLE

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Alexis ARRAS

OBJET : SONATES CHAMPETRES 2023 : PROGRAMMATION

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29,

VU l'avis favorable de la COMMISSION CULTURE DU 26 AVRIL 2023

CONSIDÉRANT qu'en 2021, la ville de Dax a créé un nouveau rendez-vous musical gratuit au parc du Sarrat : les sonates champêtres et que la ville de Dax est organisatrice de la programmation des sonates champêtres,

CONSIDÉRANT que face au succès rencontré, la ville a décidé de reconduire cet événement pour une 3ème édition. Tous les vendredis soirs du mois de juin et au mois de septembre, la ville invite la population et les visiteurs à un instant musical inédit et gratuit au parc botanique du Sarrat. Installé sur une chaise longue, le public assiste à un concert de musique en plein air, interprété par les différents musiciens et artistes : élèves du Conservatoire municipal de musique et danse, groupes de musiques professionnels, etc...

CONSIDÉRANT que le programme représente un budget global de 3 000 € dont le plan de financement est le suivant :

DÉPENSES	3 000 €
- Plateau artistique (cachets, transports et direction artistique inclus)	2 400 €
- Taxes	200 €
- Communication	300 €
RECETTES	3 000 €
- Participation ville de Dax	3 000 €

Les crédits correspondants aux dépenses et recettes sont inscrits au budget de la ville de Dax, exercice 2023.

Parmi les propositions nécessitant une contractualisation avec des artistes, des intervenants extérieurs, il est proposé :

PROGRAMMATION (sous réserve de modification)

vendredi 02 juin 2023	Pepper Swing
Vendredi 09 juin 2023	Grands élèves du Conservatoire, musique de chambre
Vendredi 16 juin 2023	Acqs Swing Quintet
vendredi 23 juin 2023	Les crocheteurs
vendredi 30 juin 2023	Dig It
Samedi 16 septembre 2023	Acqs Swing Quintet
Dimanche 17 septembre 2023	Saxon 5

SUR PROPOSITION DE Mme DEDIEU Martine, Première Adjointe, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL PAR 35 VOIX POUR,

APPROUVE la programmation telle que présentée ci-dessus,

APPROUVE le plan de financement proposé,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

**Secrétaire de séance,
M. Alexis ARRAS**

**Délibéré en séance,
Les jours, mois et an que dessus,
Suivent les signatures au registre
pour copie conforme,**



Julien DUBOIS
Maire de Dax
Président du Grand Dax

« La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Pau (sur place ou par envoi postal à l'adresse suivante : Villa Noullobos - 50, cours Lyautey - 64000 Pau Cedex, ou par voie dématérialisée à l'adresse <http://www.telerecours.fr/>). »